

## L'IRD et le FIPHFP renouvellent leur convention de partenariat

Communiqué de presse | 5 juillet 2021

---

**L'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) perpétuent leur engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Isabelle Benoist, secrétaire générale de l'IRD, et Hélène Bérenguer, directrice adjointe du FIPHFP, signeront, le 8 juillet 2022, le renouvellement de leur quatrième convention de partenariat, pour la période 2022-2025.**

Développé avec le FIPHFP depuis 2012, ce partenariat fort a permis d'œuvrer de façon concrète à l'inclusion des personnels en situation de handicap au sein des effectifs de l'IRD. Alors que le taux d'emploi était de 1 % des effectifs de l'IRD en 2012, celui-ci s'élève, au terme de cette troisième convention, à 4,8 %. Depuis 10 ans, l'Institut déploie une politique interne dynamique et volontariste en termes de recrutement et d'incitation à la déclaration des agents qui présentent des restrictions d'aptitude.

Cet engagement progressif a permis de mettre en œuvre et de pérenniser plusieurs actions de :

- sensibilisation sur la déconstruction des préjugés et des stéréotypes ;
- formation des acteurs RH sur les différents handicaps et moyens d'actions ;
- identification de mission de « référents handicap » au sein des délégations régionales de l'IRD ;
- communication interne forte et régulière (*via* notamment l'opération annuelle *DuoDay*)
- collaboration active avec tous les acteurs de la prévention.

### Nouvelles orientations pour 2022-2025

Dans le cadre de cette quatrième convention 2022-2025, l'IRD développe de nouvelles actions assorties de dispositifs d'aides adaptés :

- Accessibilité numérique : déploiement d'outils adaptés à destination des personnels atteints de troubles auditifs ou visuels ;
- Recrutement des personnels chercheurs : prise en compte des situations individuelles et des besoins en compétences au sein des unités de recherche ;
- Nouvelle politique handicap aux Suds : conformément aux principes de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'Institut prévoit des aménagements de poste des personnels locaux – affectés à l'international ainsi qu'en Outre-mer – qui présentent des restrictions d'aptitude alors que leur droit local ne reconnaît pas le statut de travailleur en situation de handicap.

Le FIPHFP salue ces initiatives par le co-financement de ces différentes actions sur quatre ans. Au terme de celle-ci, l'IRD entend atteindre 5,5 à 6 % de taux d'emploi, soit 106 de ses agents.

---

## À propos de l'IRD

---

L'[IRD](#) est un organisme de recherche public français pluridisciplinaire et un acteur de l'agenda international pour le développement. Son modèle est original : le partenariat scientifique équitable avec les pays en développement.

Les priorités de recherche de l'IRD s'inscrivent dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), avec pour ambition d'appuyer les politiques de développement et la conception de solutions adaptées aux défis environnementaux, économiques, sociaux et culturels auxquels les hommes et la planète font face.

---

## À propos du FIPHFP

---

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois Fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Il accompagne les employeurs publics pour la mise en œuvre des politiques d'inclusions en milieu professionnel contribuant ainsi au changement de regard sur le handicap. Depuis sa création, le taux d'emploi direct est passé de 3,55 % en 2006 à 5,44 % en 2021.

---

## Contacts presse

---

**IRD** : Oriane Deschamps | [presse@ird.fr](mailto:presse@ird.fr) | Tel : 04 91 99 94 78

**FIPHFP** : Hélène Bérenquier | [helene.berenguiet@caissedesdepots.fr](mailto:helene.berenguiet@caissedesdepots.fr) | Tel : 06 71 56 09 07